



FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

PHYTOTHÉRAPIE & AROMATHÉRAPIE ÉLEVAGE BOVIN-OVIN-CAPRIN INITIATION / PERFECTIONNEMENT

OBJECTIFS

- > Découvrir les principales plantes médicinales et huiles essentielles, leur mode d'action, leurs propriétés et leurs utilisations en élevage bovin ou ovin ou caprin
- > Raisonner et réduire l'utilisation des médicaments vétérinaires « conventionnels » afin de limiter l'antibiorésistance


INTERVENANTS

Nicolas Cros, Dr vétérinaire expert en ruminants et formateur agréé

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

PHYTOTHÉRAPIE & AROMATHÉRAPIE ÉLEVAGE BOVIN- OVIN-CAPRIN INITIATION / PERFECTIONNEMENT



BOVIN / OVIN / CAPRIN

PROGRAMME

- > **Enjeux et importance de l'usage des plantes médicinales**
- > **Réglementation des produits à base de plantes**
- > **Les différentes catégories de produits à base de plantes**
- > **Propriétés et mode d'action des plantes**
- > **Précautions d'emploi des plantes**
- > **Les principales plantes médicinales et leur usage en élevage**
- > **Quelles plantes et HE fonctionnelles utilisées en élevage (en perfectionnement)**
- > **Échanges d'expériences à partir de cas concrets,**
- > **Bilan de la formation**

DURÉE

2 À 3 JOURS
(14 À 21 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS,
SALARIÉS, TECHNICIENS
EN ÉLEVAGE BOVIN OU
OVIN OU CAPRIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET COLLABORATIVE,
QUIZZ, EXERCICES DE
MISE EN SITUATION,
ÉCHANGES INTERACTIFS

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

